Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire

des Amis de la Collégiale Saint-Pierre d'Appoigny

Mercredi 17 avril 2019

20h15 Accueil des participants

Proposition de modifications statutaires

Le titre

Les Amis de l'Orgue et de la Collégiale Saint-Pierre d'Appoigny — AOC Saint-Pierre
Devient :
Association culturelle des Amis de la Collégiale d'Appoigny — *AC Appoigny*

L'objet

Construction et installation de l'orgue ; organisation de concerts ; initiation de l'orgue liturgique pour les jeunes ainsi que tout ce qui concerne la culture et l'art.
Devient :
Toutes actions et démarches en vue de la conservation, la rénovation et la promotion de la collégiale.
L'organisation de manifestations culturelles et artistiques.

L'adresse de gestion

Le siège social, 24 rue Châtel-Bourgeois, demeure inchangé.
Chez le président Raymond Dhélin 35 avenue Marie-Noël 89380 Appoigny

Article V des statuts

Administration et fonctionnement :
L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de :

- *Six à douze membres élus pour trois ans par l'Assemblée Générale.*
- *En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ; leur remplacement définitif intervient à la plus prochaine Assemblée Générale.*
- *Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers chaque année. Les membres sortants sont rééligibles. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé par tirage au sort.*
- S'ajoute **La candidature au CA n'est recevable qu'à condition d'un an d'adhésion minimum avec assiduité aux activités de l'association.**

Modification adoptée à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Président Le Secrétaire